

DROIT PENAL EUROPEEN A L'ERE DU NUMERIQUE



Inscriptions et informations

Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1
1040 Bruxelles
E-mail : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu
www.dbfbruxelles.eu



8h45 - 9h15 : Accueil des participants

9h15 - 9h30 : Ouverture

Laurent PETTITI, Président de la Délégation des Barreaux de France, Avocat au Barreau de Paris et
Olivier COUSI, Bâtonnier de Paris, Avocat au Barreau de Paris

ATELIER N°1

CADRE GÉNÉRAL DU DROIT PÉNAL EUROPÉEN À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

9h30 - 10h00 : Etat des lieux

Thomas GREGOIRE, Chef de bureau de la négociation pénale européenne et internationale, Direction des affaires criminelles et des grâces, Ministère de la justice
Débats : 10h00 - 10h15

10h15 - 10h45 : Prochaines priorités

Peter CSONKA, Chef de l'Unité « Droit pénal général et formation judiciaire », DG Justice et consommateurs, Commission européenne
Débats : 10h45 - 11h00

Pause : 11h00 - 11h15

ATELIER N°2

L'ÉCHANGE DE DONNÉES DANS LE SYSTÈME PÉNAL EUROPÉEN ET INTERNATIONAL

11h15 - 11h45 : e-Evidence, les enjeux de la proposition

Alain PILETTE, Directeur adjoint, Justice et affaires intérieures, Secrétariat général, Conseil de l'Union européenne

11h45 - 12h15 : e-Evidence, l'impact pour les avocats

Simone CUOMO, Conseiller juridique senior, Conseil des barreaux européens (CCBE)
Débats : 12h15 - 12h30

Pause déjeuner : 12h30 - 13h45

13h45 - 14h00 : Propos introductifs

Christiane FÉRAL-SCHUHL, Présidente du Conseil National des Barreaux

ATELIER N°3

L'ENCADREMENT DES RISQUES LIÉS À LA SOCIÉTÉ NUMÉRIQUE PAR LE JUGE

14h00 - 14h30 : Le recours aux mesures de surveillance en matière pénale

Patrice SPINOSI, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation
Débats : 14h30 - 14h45

14h45 - 15h15 : Le recours à la conservation généralisée des données et leur utilisation en matière pénale

Claire-Agnès MARNIER, Juriste, Politique législative et Consultation, Contrôleur européen de la protection des données
Débats : 15h15 - 15h30

Pause : 15h30 - 15h45

ATELIER N°4

L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES PROBLÉMATIQUES

15h45 - 16h15 : Le recours aux instruments d'intelligence artificielle en matière pénale

Marine KETTANI, Magistrate, Chargée de mission auprès du chef de service de l'expertise et de la modernisation, Secrétariat général du Ministère de la justice

Jacques MARTINON, Magistrat en charge des questions relatives à la lutte contre la cybercriminalité, Direction des affaires criminelles et des grâces, Ministère de la justice
Débats : 16h15 - 16h30

16h30 - 17h00 : L'utilisation de la reconnaissance faciale en matière pénale

Eric LE QUELLENÉC, Avocat au Barreau de Paris
Débats : 17h00 - 17h15

17h15 : Propos conclusifs

ENTRETIENS EUROPÉENS LE DROIT PÉNAL EUROPÉEN À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

MERCREDI 26 FÉVRIER 2020

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
Cabinet / Organisme.....
Barreau.....
Adresse.....
Téléphone.....
Télécopie.....
E-mail.....

Numéro de TVA figurant sur votre déclaration fiscale
(impératif)

Assujetti à la TVA en tant que personne physique :
Numéro de TVA en cette qualité

BE _ _ _ _ _ (10 chiffres)
FR _ _ _ _ _ (11 chiffres)

Assujetti à la TVA en tant que personne morale :
Numéro de TVA en cette qualité

FR _ _ _ _ _ (11 chiffres)

Non Assujetti à la TVA

Participation aux frais par personne : 280 € TTC**

Les frais d'inscription sont susceptibles d'être pris en charge par le FIF-PL dans la limite des critères 2020 des avocats libéraux

Pour s'inscrire : cliquer [ICI](#)

Avocat-stagiaire : 155 € TTC**

Elève-avocat : 120 € TTC**

Nos formations bénéficient d'une prise en charge par le FIFPL (pour de plus amples informations nous contacter)

Inscription sur notre site www.dbfbruxelles.eu ou par envoi du présent bulletin par fax au 00 32 2 230 62 77 ou par courrier à : Délégation des Barreaux de France, 1 Avenue de la Joyeuse Entrée, B-1040 Bruxelles.

Modalité de paiement : par virement bancaire (nous contacter) ou par paiement en ligne sur notre site www.dbfbruxelles.eu

*Cette date est indicative. La Délégation des Barreaux de France se réserve le droit de la modifier.

**30% de la participation en cas d'annulation signalée moins d'une semaine avant la manifestation. En cas d'annulation non signalée ou signalée moins de 48 h avant la date de la manifestation, la totalité de la participation sera conservée.

Les Entretiens européens sont conformes aux modalités mises en place par le Conseil national des barreaux dans le cadre de la formation continue obligatoire.

Seront délivrées au cours de cet événement

7 heures de formation pour les avocats français et 6 heures de formation pour les avocats.be.



Conférence
des Bâtonniers

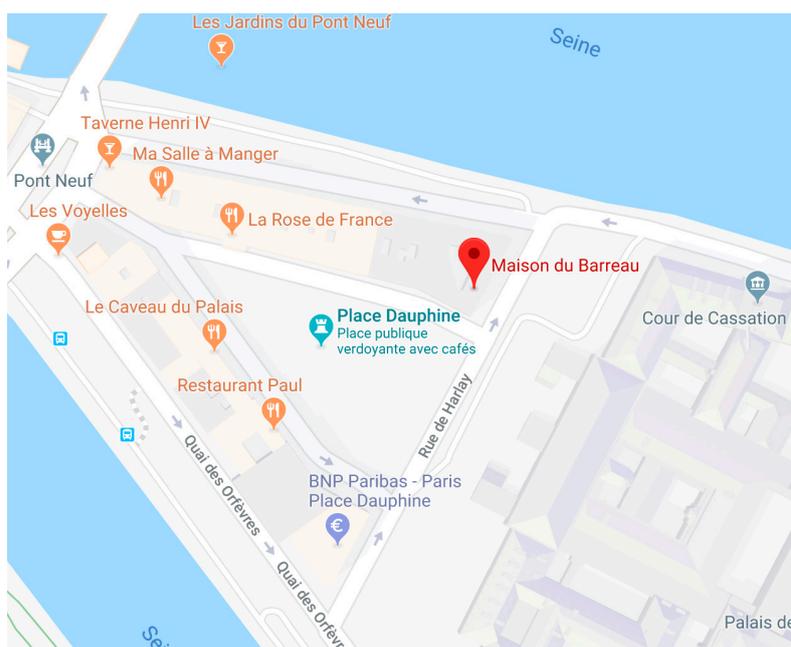


Conseil
National
des Barreaux



AVOCATS
BARREAU
PARIS

Formation certifiée



**Maison du Barreau de Paris
Auditorium
2, rue de Harlay
75001 Paris**

**7h
de
formation
validées !**